

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

9 Décembre 1967



DISCOURS

de M. le Bâtonnier Maurice DUBY



Eloge du Bâtonnier Raymond DEYRES

par M^e Françoise DUBY



**Une heureuse alliance du Barreau
et de l'Université au XVIII^e siècle**

par M^e Jacques POUMARÈDE



Imprimerie spéciale de la GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI
28, allée Jean-Jaurès
TOULOUSE

1968

DISCOURS

de M. le Bâtonnier Maurice DUBY

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1)

MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL (2)

MESDAMES, MESSIEURS,

MES CHERS CONFRÈRES,

Un an a coulé, déjà, sous le pont de nos activités fiévreuses et parfois désordonnées, depuis notre précédente rencontre en ce même lieu, aux mêmes fins. Me souvenant des réflexions que je vous ai alors livrées, que dirai-je de ces douze mois, à la fois si pleins et si vides ? N'était-ce l'optimisme fondamental que nous avons toujours dans nos bagages, nous pourrions être tentés d'y trouver déceptions et angoisses.

Mais ne serions-nous pas une famille d'inquiets ? Et s'il en est ainsi, ne serait-ce pas parce que nous sommes des tourmentés et des malmenés de l'Histoire ? De quel poids n'aura-t-elle pas pesé sur nos frêle épaules de noir vêtues ?

C'est de Sèze lançant la péroraison de sa plaidoirie pour le Roi : « Je n'achève pas... Je m'arrête devant l'Histoire ; songez qu'elle jugera votre jugement et que le sien sera celui des siècles. »

C'est Berryer, pourtant passée la tourmente, tonnant : « Eh quoi, le droit de l'avocat serait limité... C'est un droit, un droit qui m'appartient, qui touche aux plus hauts intérêts, un droit que je ne laisserai jamais affaiblir entre mes mains. »

C'est Labori, que le Barreau de Paris vient de célébrer à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort, criant aux jurés du procès Zola, dans cette période trouble : « Vous êtes la justice du peuple qui va, dans un instant, rendre un jugement historique. Vous êtes souverains... »

(1) M. le Premier Président Guary.

(2) M. le Procureur Général Malaval.

Et, plus près de nous, dans un moment où cependant les prérogatives de l'avocat paraissaient plus solidement établies qu'elles ne l'étaient un peu plus tôt ou qu'elles ne le seront un peu plus tard, c'est le Bâtonnier Chenu grondant : « Ma robe, tissu léger, armure impénétrable. Vous pourrez chercher des livrées, vous n'en trouverez pas à ma taille. »

Attachés, avec d'autres, à l'œuvre de justice, nous en mesurons, comme d'autres, et la grandeur et la fragilité. Cette justice, la sociologie la plus élémentaire nous enseigne que les hommes, au cours des âges, la veulent tantôt dans la main du Prince, tantôt aux mains du Peuple. Or, dans un cas comme dans l'autre, ce ne sont pas mains qui caressent mais qui empoignent. Et nous sortons sans doute traumatisés de cette prise de corps séculaire...

De grands aînés ont rêvé d'un pouvoi judiciaire à l'état pur, s'exerçant librement et abandonné à lui-même. En fait, il ne s'en est pas souvent rencontré, et aux époques où on le voit s'esquisser, que de critiques, que de brocards n'enregistre-t-on pas à l'encontre de ces ouyriers du Droit qui prétendraient interdire aux intrus l'accès de leurs chantiers.

Donc, fragiles nous sommes, fragiles nous resterons. Mais, tantôt renaudant, tantôt collaborant, nous assaisonnons nos inquiétudes de scrupules, de recherche obstinée de ce mieux qui nous fuit et d'un indécourageable effort d'adaptation.

Or, nous adapter, c'est ce qu'on nous demande de tous côtés, avec insistance, comme si ce n'était pas notre vœu le plus cher, sans pour autant nous renier, s'entend.

Et il faut voir comme nous sommes sollicités, emportés et battus par des courants contraires.

A l'intérieur même de nos organisations professionnelles, on nous dit : regroupez-vous, unissez-vous. Fort bien. Mais, s'il est en effet indispensable que la Profession puisse s'exprimer auprès des instances qualifiées d'une voix unanime, par un porte-parole unique, comment ne pas redouter les méfaits d'une centralisation excessive, la province soumise aveuglément aux directives parisiennes, un corps malingre affligé de macrocéphalie ?...

Qu'on le veuille ou non, il existe une frontière Loire. En dessus, un mouvement d'affaires beaucoup plus important, un modus vivendi plus large, des perspectives d'avenir plus amples. En dessous, des régions pour la plupart — ne disons pas sous-développées, ce serait désobligeant — mais à faible productivité. La dernière statistique de la revue *Entreprise* situe à cet égard « Midi-Pyrénées » dix-neuvième sur vingt et un... Comment les intérêts des Barreaux géographiquement défavorisés pourraient-ils coïncider en toute circonstance non seulement avec ceux de la capitale, sans cesse élargie, mais encore avec ceux qui puisent leur

vitalité dans la proximité d'un grand port, d'un bassin minier ou d'une zone fortement industrialisée ? Déjà existent des différences de mœurs, qui risquent d'aller s'accroissant, et des Bâtonniers méridionaux se préoccupent d'assurer le respect des particularismes de leurs ordres. Il faudra donc concilier la tendance à uniformiser et la nécessité de distinguer, aider les confrères qui veulent bien se dévouer à l'œuvre commune de réorganisation en évitant soigneusement tout ce qui pourrait ressembler à un Ordre national.

On nous dit aussi : « Pensez à l'Europe et au Marché commun, préparez-vous à leur avènement, à l'interpénétration des juristes dans les pays concernés ». D'abord, « Quelle Europe ? » C'était le titre d'une conférence-débat où s'affrontaient, il n'y a pas si longtemps et non loin d'ici, un ancien ministre, le précédent et l'actuel doyens de la Faculté de Droit de Paris... Ensuite, et quelles que soient les dimensions et l'exacte nature du brassage à intervenir, faut-il se jeter les yeux fermés dans la compétition, ou l'aventure, et ne convient-il pas, pour le secteur qui est le nôtre, de prendre un minimum de précautions ? Je songe à des paroles prononcées l'an dernier par M. le Garde des Sceaux à la séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage de Paris, Galerie de Harlay. Il disait à nos confrères qu'ils ont fait et qu'ils font souvent, sous ces voûtes illustres, résonner le mot « indépendance ». Il les félicitait de se vouloir indépendants vis-à-vis tant du Pouvoir que de la Magistrature. Mais il ajoutait qu'il ne fallait pas oublier l'indépendance vis-à-vis des clients. Ne pas devenir leurs complices, comme il a pu arriver fâcheusement dans certaines affaires pénales ; ne pas devenir non plus le serviteur soumis et indifférent des grandes entreprises. Or il est permis de redouter que des firmes internationales tentaculaires couvrent du beau pavillon « Europe » une mauvaise marchandise, qui serait l'apparence de cabinets d'avocats français, en réalité voués à la subordination et au salariat, exécutants passifs des desseins de forces économiques occultes à qui leur puissance permettrait de donner des injonctions, insusceptibles d'être modifiées par la conception personnelle du commis ou sa conscience professionnelle.

On ne manque pas d'aborder encore le problème général d'une meilleure administration de la Justice et celui du rôle qui nous serait désormais dévolu dans l'appareil perfectionné de ses rouages. Le dernier mot du progrès sera aux yeux des supertechniciens qui nous observent avec une curiosité condescendante le remplacement de l'homme-juriste trébuchant par l'ordinateur-cerveau mécanique infallible. Dont acte, selon une formule déplorablement archaïque. Mais avant d'arriver à ce haut degré de civilisation, une période de transition est à ménager et beaucoup se sont mis à l'œuvre pour en polir les arêtes, en arrondir les angles.

Depuis un quart de siècle, sévit la « réformite », curieuse maladie de ce temps, et contagieuse, dont une des premières victimes a été une personne d'un certain âge, de maintien sévère : la Procédure. Digne et compassée, d'abord presque revêche aux dires de certains, elle n'a pourtant pas tardé à donner des signes d'agitation fébrile, à se livrer à de capricieuses invites ou à manifester des exigences velléitaires. Longtemps insoucieuse de la mode, la voici en mal de coquetterie, en désir d'atours pimpants, changeant de robe à chaque saison et parfois plus souvent, nous déconcertant par ses foucades, mise en tel état que nous ne savons plus s'il s'agit d'une mini ou d'une maxi-procédure. Nous attendrons patiemment l'accalmie qui nous permettra de rétablir avec cette cyclothimique des rapports courtois et confiants.

De toute façon, il faut accélérer le mouvement. Je dois revenir d'un mot sur ce sujet que j'ai traité l'an passé, quand j'ai ouvert une croisade en faveur de la brièveté de nos explications. A suivre certaines audiences, j'ai eu l'impression d'avoir été mal entendu. A en surveiller d'autres, il m'a semblé que je ne l'avais été que trop. Quand un avocat plaide plus d'un quart d'heure une affaire d'accident d'automobile, il compromet gravement les intérêts de la Profession, pour des raisons que je n'ai pas à développer ici : chacun de nous les connaît. Mais quand un avocat s'approche du bureau d'une quelconque juridiction et murmure : « Ce n'est qu'un dossier à déposer », il trahit la Profession, il contribue à tuer cette oralité des débats dont, fort heureusement, la plupart de nos juges restent partisans. « Dépôt de dossier », horrible expression qui évoque à la fois une perte de souveraineté et un alignement d'ordures le long d'un mur. De grâce, entre le bavard et le muet, efforçons-nous de susciter l'exposant concis et utile.

Nous allons ainsi, de tâtonnement en tâtonnement, hommes de bonne volonté en quête de mouvement et d'équilibre. Pour nous aider à trouver l'un et l'autre, nous avons nos congrès, comme vous avez les vôtres, Messieurs les Magistrats. Congrès et discours sont des emplâtres qui ne feront jamais défaut à nos membres douloureux. En 1967, que de belles paroles, que de belles promesses sont allées se noyer dans les remous perfides du Rocher de la Vierge ou s'égarer dans les trop capricieuses mousses de Champagne. A Biarritz (où, nous a dit notre ineffable Radiodiffusion, « Le congrès des avocats a clôturé ses travaux » le 13 mai dernier, ce qui a permis à la vaillante petite revue *Défense de la langue française* de poser la question « Ils ont eu lieu sans doute à huis clôturé ? ») comme à Reims, les vues d'avenir se sont multipliées, quelques-unes démenées promptement par un présent intraitable.

Il n'est pas trop tard pour citer, en notant ces signes de désarroi, l'intéressante *Lettre ouverte à la Justice* de M^e Maurice

Garçon, publiée au cours de l'année 1966. Elle commence en ces termes :

« Madame :

« Il n'est question depuis quelque temps que de votre santé. Les bulletins qu'on publie à votre propos sont bien inquiétants. On répète communément que vous avez tant vieilli et que vous êtes si branlante qu'à grand peine vous tenez encore debout. Déjà on parle de vous au passé, comme si vous étiez quasi défunte et les mieux intentionnés ne cherchent que le moyen de vous faire subir une cure de rajeunissement. On attribue votre état de décrépitude au fait que vous ne seriez plus à la mesure de votre tâche, que vous êtes dépassée par les événements, et que vous essoufflez à vous maintenir dans une situation où vous cherchez vainement à conserver votre place. »

Et plus loin : « Le droit que vous êtes chargée de faire respecter ne serait plus l'art de discerner le licite de l'illicite et de faire le partage entre le juste et l'injuste, mais tendrait à devenir une science exacte destinée à aboutir à une mathématique chargée de résoudre des problèmes de technique affrontant d'autres techniques. » « Quelqu'un a dit que la Justice devait s'évader du néolithique où elle croupissait pour se transporter dans le monde atomique. Quel voyage, Madame, on a décidé de vous imposer ! »

Voici pour le décret du 13 octobre 1965 : « Il ajoute peu de chose aux lois de procédure antérieures qui avaient déjà prévu l'intervention du juge chargé de suivre la procédure, dont le rôle avait malheureusement été négligé. Si l'on modifiait les mauvaises habitudes, il n'y aurait presque rien à changer au code de procédure et on ne supprimerait aucune des garanties qu'il assure pour que les procès soient menés à une allure accélérée. »

Voici quant à l'inadaptation des services, sur le plan matériel : « Un conseiller d'Etat a conclu que vous représentiez un monde qui s'éteint dans un ordre qui se délabre. C'est confondre ce dont vous êtes responsable avec une carence de l'Etat dont vous-même avez grandement lieu de vous plaindre. »

Et voici enfin qui s'adresse à nous, avocats : « Leur ordre est aussi ancien que vous-même car ils sont nés le jour où s'est révélé une liberté ou un intérêt matériel à défendre devant vous. »

Au sujet des transformations que l'on nous recommande, en particulier la naissance de ces sociétés civiles professionnelles ou interprofessionnelles qui doivent nous faire sortir de ce qu'il est convenu d'appeler « l'âge artisanal », quelques remarques de bon sens : « Jusqu'à présent la grande majorité des avocats était comme les médecins omnipraticiens, quitte à faire appel à un spécialiste lorsqu'un cas échappait à leur compétence. Ainsi se manifes-

tait le contact humain moralement si nécessaire entre l'avocat et son client qui ne doit pas être un numéro inscrit impersonnellement dans un registre au moment de l'ouverture d'un nouveau dossier... Ce côté humain disparaîtra avec les projets dont on nous menace... Comment ces sociétés se feront-elles connaître et sauront-elles faire savoir qu'elles sont susceptibles de répondre à tous les besoins ? Par la publicité sans doute qui fera valoir la multiplicité des avantages qu'elles présentent... Comment ces sociétés pour lesquelles on prévoit déjà qu'elles pourront avoir des succursales, « établissements secondaires », tenus par des avocats devenus nécessairement des employés sous le contrôle lointain du gérant de la société-mère, garderont-elles ce contact humain nécessaire, sans lequel la profession d'avocat n'a plus de sens. Ces magasins à succursales multiples n'ont plus rien de commun avec la profession. Ils usurpent le métier d'agent d'affaires qui, certes, est fort honorable, mais sans aucun rapport avec le nôtre. »

En terminant, ce trait — qui ne paraît pas viser la province : « Déjà le Bâtonnier a traité avec un agent de publicité et convoqué les journalistes en envoyant sa biographie et son portrait, pour leur exposer dans une conférence de presse les projets qu'il se propose de faire aboutir pour transformer la profession... »

« C'est avec une certaine mélancolie que je vous écris, Madame, cette dernière lettre. Il est toujours pénible de voir dégénérer une profession libérale que des générations avaient contribué à élever si haut, à l'abri de toute intrigue et dans la liberté. Et je vous salue, Madame, respectueusement. »

... s jeunes confrères, à nous, maintenant.

Si vous croyez avoir entendu les gémissements d'un « laudator temporis acti », vous vous trompez. Je n'ai fait preuve que d'un pessimisme et d'un scepticisme circonstanciels. Et mes flèches — à supposer que je sache tirer à l'arc — seraient plus acérées encore sur la cible « hier » que sur la cible « aujourd'hui ». Il vous appartiendra d'être attentifs à tout ce qui se prépare, bouge et frémit. Après quoi, vous trouverez vous-mêmes vos formules et votre voie car, contrairement à divers adages qui constituent la fausse sagesse des nations, la jeunesse ne se trompe pas. La carrière que vous avez choisie reste pleine de séductions. Nous avons connu une crise de recrutement — qui va d'ailleurs s'amenuisant — mais ceux qui, comme moi, se consacrent depuis longtemps à la préparation de votre certificat d'aptitude professionnelle, pensent que cette raréfaction de vocations est venue moins de sordides préoc-

cupations pécuniaires que de la diminution de prestige dont nous avons souffert, à tort, collectivement. A vouloir substituer au « vir bonus dicendi peritus » le « bon à tout faire », on courait bien ce risque...

Je ne renouvellerai pas pour vous les exhortations que j'ai adressées l'an dernier à vos devanciers : à la Conférence du Stage, les aînés se chargeront d'instruire les cadets.

Je me bornerai à vous raconter l'histoire d'un avocat. C'est une belle histoire.

Le 12 octobre 1900, Henri Dupeyron naît, avec le siècle, dans cette aimable petite ville de Saint-Martory, où il repose maintenant, et où les souvenirs historiques tumultueux s'insinuent dans une nature riante. Une enfance heureuse. Des études secondaires brillantes, au lycée de Toulouse et à Sainte-Barbe, à telle enseigne qu'à 16 ans notre élève aura passé avec succès les deux parties du baccalauréat, cumulant, pour terminer, « philosophie » et « mathématiques élémentaires ». Etudes de droit excellentes aussi, couronnées par une thèse de doctorat remarquable.

1920. Le jeune maître Dupeyron prête le serment d'avocat. Le voici au Stage — « silhouette enfantine, écrasée sous le poids de la robe » — comme il s'est peint lui-même, « perdu dans le dédale de nos vieux couloirs ». Il prend contact avec ce milieu vraiment exceptionnel qu'est le Barreau de Toulouse de l'après-première guerre mondiale. Des anciens prestigieux, qui se nomment La Portalière, Deyres, Laumond-Peyronnet, Teulle, Desarnauts, Boscredon, Pérès, Peyrusse, Hubert, Soulié. De plus jeunes, pour la plupart revenus des Armées avec leurs lauriers, leur enthousiasme, leur idéal neuf : Pigasse, Arnal, Puntous, Duguet, Haon, Milhaud. Des camarades de stage où l'on trouve, avec huit futurs bâtonniers de notre Ordre, le futur doyen Boyer, les futurs présidents Thabaut, Rioufol, Benoit — et Maurice Patin — et Gaston Monnerville...

« Je me revois, a-t-il encore écrit, s'abordant la barre pour la première fois, dans la salle austère et nue de la rue Duranti où siégeait le Tribunal militaire qui s'appelait encore Conseil de guerre ; j'étais glacé d'effroi, tout en m'efforçant de n'en rien laisser paraître... »

En 1923, c'est le mariage avec M^{lle} Palaisi, âgée de 17 ans, qui lui donnera trois enfants, dont l'un, depuis quatre ans est des nôtres. C'est aussi le prix Alexandre-Fourtanier décerné au lauréat de la Conférence, qui va prononcer un plaisant discours sur « Les courses de taureaux devant la loi Grammont ».

Il me souvient de cette année 1930, où nous avons fondé, avec Dupeyron et quelques autres, sous la houlette débonnaire du

Bâtonnier Pigasse, « Le Jeune Barreau », ancêtre de l'U. J. A. Assidu à nos réunions et à nos divertissements, quels trésors de gentillesse notre confrère n'a-t-il pas là prodigués. Et pourtant, il était plus grave que nous, dont la pétulance frisait parfois l'excès. Il ne se départissait point d'une sagesse souriante. En politique, alors que nombreux étaient ceux qui s'aventuraient vers les extrêmes, chers à cette génération, il était ce qu'on appelait dans le langage de l'époque un « modéré ». Ce qui ne l'empêchait pas de combattre vigoureusement à l'occasion de compétitions électorales où, centriste d'instinct, il rompait des lances avec des confrères, venus de la droite ou de la gauche, sans que jamais leur amitié en fut altérée.

1952. M^r Henry Dupeyron est élu Bâtonnier. Pour lui, ses confrères vont rétablir le bâtonnat de deux ans, abandonné depuis la fin de la dernière guerre. Le nouveau chef de l'Ordre va aussitôt donner sa mesure. D'une part, en orientant résolument la profession, pour la première fois, dans les directions où nous voilà engagés : associations, consultations de spécialistes, monopole de de la plaidoirie, thèmes qui se retrouvent dans ses discours de 1952 et 1953. D'autre part, en rajeunissant et en embellissant le cadre de nos travaux, en aménageant des salles mieux agencées et décorées que par le passé : nous lui devons celle où nous sommes aujourd'hui réunis. Enfin, en organisant à Toulouse le vingt-cinquième congrès de l'Association Nationale des Avocats, dont les fastes sont encore dans nos mémoires.

1957. Le Bâtonnier Dupeyron est à l'apogée de sa carrière. Son cabinet est l'un des tout premiers de la ville. Notre confrère est chevalier de la Légion d'honneur, président du Comité Midi-Pyrénées du Mouvement fédéraliste européen, membre de l'Académie de Législation, conférencier apprécié. D'autres honneurs l'attendent, en particulier la présidence de l'Association Nationale des Avocats, un fauteuil à l'Académie des Jeux Floraux. En vérité, il devait aller plus loin, et plus haut...

7 décembre 1957 : le Bâtonnier s'est rendu, une fois de plus, à Paris, pour défendre nos intérêts au comité directeur de l'Association nationale. Il faudra faire vite, Dupeyron. Les dossiers attendent, rue Pharaon, et, le lendemain même c'est, à Toulouse, la séance solennelle de rentrée. Vite, toujours plus vite. Mais, dans la nuit, c'est l'hémorragie cérébrale, qui va imposer le grand ralentissement.

Je veux narrer très vite ce qui va suivre, car mon cœur se serre, et la plupart d'entre vous sont en possession de cet extraordinaire opuscule *De profundis pour un vivant* édité par les soins affectueux de la « Gazette des Tribunaux » à laquelle il a longtemps collaboré, où notre ami a inscrit, en lettres inoubliables,

son calvaire et sa victoire. Jamais l'introspection n'a poussé aussi profondément ses investigations lucides. Jamais une âme ne s'est mise à nu avec une plus grande simplicité, et n'a révélé, chez cet homme qui tient de la bête et de l'ange, la part bouleversante de l'ange.

Il a été frappé à minuit, dans le scintillement de tous les feux de la place de l'Opéra, par un mal qui eut dû être implacable et qu'il arrivera à dominer, tant en observant minutieusement son évolution, clinicien mi-conscient mi-inconscient, qu'en lui arrachant, morceau par morceau, les éléments d'une personnalité nouvelle, celle que nous avons connue pendant neuf ans sans que jamais nos yeux, quelquefois embués, n'aient exprimé une admiration plus vive. Car ce grand malade, soutenu par une foi religieuse inébranlable, revenait parmi nous, la démarche un peu hésitante, la parole un peu incertaine, pour nous offrir ce curieux visage d'adolescent souriant qui était le sien, pour nous témoigner encore sa sollicitude confraternelle, et pour nous manifester je ne dis pas sa résignation, mot trop faible, mais sa sereine et même joyeuse acceptation de son sort, offerte au Tout-Puissant, le miracle presque incroyable réalisé par la volonté d'un être de chair que transcendait l'Espérance suprême.

Est-il nécessaire de dire à sa veuve et à ses enfants, qu'au-delà de cette ultime évocation de celui qui leur fut si cher, il y aura, dans cette maison qu'il a marquée de sa trop brève présence, la pérennité du souvenir.

Depuis que le Bâtonnier Dupeyron nous acquittés, notre Barreau a été à nouveau par trois fois endeuillé.

Ce fut d'abord la mort accidentelle de M. le Bâtonnier Haon, héros superbe de la guerre 1914-1918, commandeur de la Légion d'honneur, ancien président du Stade Toulousain, ancien maire de Toulouse, ancien déporté, dont le destin tragique devrait éveiller en nous mélancolie ou colère, si l'évocation de sa personne taillée pour la lutte, de ses qualités d'avocat si heureusement épanouies, de son allègre dévouement à nos œuvres communes ne nous conduisait pas à oublier les pages sombres du livre de sa vie pour ne retenir que celles qui brillent d'un éclat que rien ne pourra ternir.

Ce fut ensuite le décès, après une longue et cruelle maladie, de M^e Maurice Lévy. A ceux qui le pleurent, j'ai adressé notre message, débordant de tristesse, qui rappelait le magnifique courage de notre confrère, attesté par la croix de la Légion d'honneur, la croix de guerre, la médaille des évadés, la médaille de la Résistance, sa dignité parfaite, en toutes circonstances, et dans tous les actes de la vie professionnelle, sa bienveillance extrême faite de solidarité humaine et de naturelle générosité, les dons exception-

nels de juriste et de sociologue dont il a témoigné, en particulier lors de son passage au Conseil de l'Ordre.

Et voici qu'à trois semaines de cette rentrée, la mort, dont rien décidément ne saurait fléchir les rigueurs, frappait encore dans nos rangs, du coup le plus inattendu, nous enlevant une gracieuse jeune femme qui fut, en 1955, premier lauréat de la Conférence du Stage. M^{re} Hélène Mesplé-Galaup, tissée d'intelligence, de finesse et de malice, tenait chez nous une place que nous avons mesurée quand le vide s'est fait. Son mariage, les quatre enfants qui en étaient issus l'avaient momentanément quelque peu éloignée du Palais : c'est au moment précis où elle s'apprêtait à y revenir pour une activité continue qu'un destin inexorable nous l'a arrachée.

Aux familles de ces confrères, dont les enveloppes charnelles se sont éloignées mais dont l'esprit demeure entre ces murs, je redis notre émotion profonde et notre sympathie durable.

Les éloges de M le Bâtonnier Haon, de M^e Maurice Lévy et de M^{re} Hélène Mesplé-Galaup seront prononcés, selon la tradition, à la prochaine rentrée solennelle.

Après avoir, trop longuement hélas, évoqué nos peines, disons quelques mots de nos joies.

M. le Bâtonnier Dutot a été promu, au titre du Ministère de la Justice, officier dans l'ordre du Mérite National. Pour nous, qui connaissons, depuis longtemps, la vaste culture, la verve aux mille facettes et la haute conscience de notre confrère, ce choix relève de l'évidence : il consacre à la fois la sûreté de jugement de ceux qui l'ont opéré et les qualités multiples de celui qui en est l'objet.

Il y a quelques jours à peine le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont remis à M. le Bâtonnier Lanaspèze la médaille d'or qui marque sa cinquantième année de vie professionnelle. « Déjà », avons-nous dit, ce qui était banal, mais nécessaire, tant au contact de cette force apaisante, de cette robuste bonne humeur, de cette bonté inlassable et de ce non-conformisme amusé, le temps nous a paru court. L'évocation de ce jubilé nous permet d'exprimer à nouveau publiquement à notre éminent confrère nos sentiments unanimes d'affection et d'admiration.

Je ne saurais omettre de remercier les hautes personnalités qui ont bien voulu honorer cette cérémonie de leur présence. Il me sera permis de saluer plus particulièrement M. Alexandre Stirn, nouveau préfet de la région Midi-Pyrénées, Mgr Guyot, archevêque de Toulouse, et M. le Professeur Ourliac, maire adjoint de Toulouse. Tous trois, à Paris, à Bordeaux ou à Toulouse, ont été des nôtres, ou presque. En se rendant aujourd'hui personnelle-

ment à notre invitation, ils ont prouvé qu'ils n'ont pas oublié ces liens. Puissent-ils emporter de ce Palais, avec notre hommage et nos sentiments de gratitude, la sensation d'une respectueuse mais confraternelle amitié.

Le Conseil de l'Ordre, dans sa séance du 30 juin 1967, a décidé d'attribuer, à l'issue du Stage, les récompenses suivantes :

Prix Alexandre-Fourtanier (médaille d'or) : M^e Françoise Duby.

Prix Ebelot (médaille d'or) : M^e Jacques Poumarède.

Prix Laumont-Peyronnet (médaille d'argent) : M^e Marie-Thérèse Alauzet-Nies.

M^e Françoise Duby a été chargée de l'éloge.

M^e Jacques Poumarède de la dissertation.

Au vu des dispositions testamentaires du Bâtonnier Dupeyron, le Conseil de l'Ordre a décidé, dans sa séance du 2 décembre 1967, qu'il n'y avait pas lieu, cette année, à l'attribution du prix Henri-Dupeyron, prix réservé.
